



## Note de présentation Réseau solidaire CALMS

### Présentation CALMS

Le CALMS – Collectif des artistes lyriques et musiciens pour la solidarité est une association française de loi 1901 ayant pour mission de fédérer les artistes et le monde artistique dans le but de créer des événements solidaires et concerts caritatifs.

L'association compte plus de 350 membres artistes professionnels. Elle travaille en connexion avec un réseau étendu de théâtres et Opéras pour l'organisation de ses manifestations.

Chaque année, les artistes du CALMS se mobilisent lors du grand concert « LES VOIX SOLIDAIRES » en faveur d'une lutte sociale : En Mai-Juin 2024, les opéras partenaires nous ouvriront leurs portes pour la lutte CONTRE LES VIOLENCES ET MALTRAITANCES FAITES AUX ENFANTS.

A côté de cette branche sociale, le concert « UN MONDE, UNE VOIX » permet de créer des événements ponctuels lors de situation d'urgence humanitaire. Ainsi, un grand concert sera organisé le 24 novembre 2023 à l'Opéra de Clermont-Ferrand en soutien au Maroc et la Libye.

Depuis sa création en 2019, le CALMS a récolté et reversé plus de 150 000€ au bénéfice de dizaines d'associations françaises à but social et humanitaire.

### Le projet Réseau solidaire CALMS

Notre objectif avec le réseau solidaire CALMS est d'étendre notre démarche solidaire à toutes les structures artistiques et pédagogiques qui souhaitent s'associer à une démarche nationale de solidarité collective.

Ainsi, les structures membres du réseau pourront, si elles le souhaitent, s'associer à une ou plusieurs des actions menées par le CALMS.

Le CALMS a la charge de proposer des projets solidaires avec une parfaite transparence sur les associations bénéficiaires et les projets soutenus. Il fournira à la structure membre une billetterie en ligne permettant une transparence totale des fonds récoltés.

Les sommes récoltées sont annoncées publiquement à la fin de chaque concert. Elles sont ensuite additionnées pour être reversées intégralement au concert final organisé par « LE CALMS » dans une maison d'opéra partenaire.

Le CALMS reverse l'intégralité de la recette des concerts.

## **Le réseau solidaire CALMS**

*Les structures membres ont :*

- Le libre choix des concerts sur lesquelles elles souhaitent s'associer.
- Le libre choix de la proposition artistique et des intervenants de ses concerts.
- Le libre choix du tarif de la billetterie de ses concerts.
- Le libre choix des dates et heures des concerts qu'elle organise (sous condition qu'ils soient réalisés en amont des grands concerts de clôture du CALMS.)
- Le libre choix du nombre de concerts qu'elle souhaite organiser dans la saison.
- Le libre choix de sa communication autour de l'événement qu'elle organise.
- La possibilité de rattacher à un événement du réseau solidaire une programmation déjà établie.
- L'obligation à partir de la signature de la convention du réseau solidaire d'organiser au minima un concert dans la saison.

*Le rôle du CALMS :*

- Créer et coordonner une mobilisation nationale solidaire des structures membres du réseau.
- Fournir un support juridique et administratif pour l'organisation de concerts caritatifs.
- Fournir une billetterie en ligne transparente.
- Proposer une visibilité significative des structures membres à travers des événements nationaux.

## **Les projets solidaires pour la convention réseau solidaire CALMS 2023/2024**

### **1. Concert solidarité Maroc / Libye**

- Deadline de participation des structures : 24 novembre 2023 Concert UN MONDE, UNE VOIX du CALMS

### **2. Concert contre les violences et maltraitances faites aux enfants**

- Deadline de participation des structures : 18 juin 2024 fin de la tournée LES VOIX SOLIDAIRES du CALMS

### **3. Le CALMS pourra proposer d'autres concerts en cas d'événements inattendus.**

- Les structures sont libres d'accepter ou refuser de se mobiliser

### **4. Le CALMS pourra mobiliser le réseau solidaire si l'un des membres souhaite soulever des fonds à la suite d'un événement touchant de façon humanitaire sa localité.**

- Les structures membres sont libres d'accepter ou refuser de se mobiliser.

## **S'engager dans le réseau solidaire CALMS**

Mobiliser et sensibiliser professeurs et élèves dans une démarche collective  
Permettre aux structures de faire partie d'un nouveau réseau solidaire nationale  
Développer un état d'esprit engagé et solidaire au sein des structures  
Répondre à un pilier RSE des structures privées et institutionnelles

**La convention est valable pour la durée d'une saison artistique/pédagogique et renouvelable.**